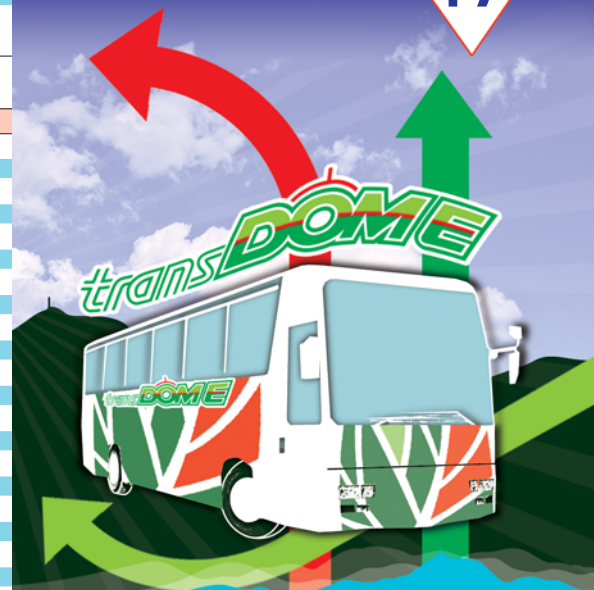


17**ST-ANTHEME - MONTBRISON**Transporteur **KEOLIS LOISIRS & VOYAGES / AMBERT - 04 73 82 18 04**

Jours de circulation	LMMe JV	S	LMMe JVS	Me	LMMe JV	LM JV	LMMe JV
Circule en période scolaire	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Circule en période de vacances		he					

Renvois à consulter

ST-ANTHEME (PL. DE LAUBEPIN)	06.45	07.55			13.30		
LES LIMITES	06.50	08.00			13.35		
LA BRUYERE/CONOL	07.00	08.10			13.40		
LE SOLEILLANT	07.05	08.12			13.45		
VERRIERES	07.10	08.15	08.25	11.30	13.50	16.30	17.35
CHAZELLES-SUR-LAVIEUX		08.20					
LA CROIS DE PIERRE		08.31					
LOMBARDIN	07.20	08.40	08.30		13.55	16.35	17.40
LEZIGNEUX	07.25	08.45	08.35		14.00		
MOINGT	07.30	08.47	08.40		14.10	16.45	17.45
MONTBRISON	07.35	08.50	08.50	11.50	14.15	16.50	17.55

SAINT-ANTHÈME
MONTBRISONLigne
17

Imprimerie Decombat

e : vacances scolaires d'été.
h : autres vacances scolairesTransporteur:
KEOLIS LOISIRS & VOYAGES/AMBERT
04 73 82 18 04

Horaires valables à compter du 4 janvier 2010



17**MONTBRISON - ST-ANTHEME**Transporteur **KEOLIS LOISIRS & VOYAGES / AMBERT - 04 73 82 18 04**

Jours de circulation	LMMe JV	LM JV	Me	S	Me	LM JV	LMMe JV	LMMe JV
Circule en période scolaire	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Circule en période de vacances				he				

Renvois à consulter

MONTBRISON	07.55	10.30	10.30	11.00	12.05	16.05	17.05	18.15
MOINGT	08.00	10.35	10.35		12.10	16.10	17.10	18.20
LEZIGNEUX		10.40			12.15	16.15	17.15	18.25
LOMBARDIN		10.45			12.25		17.25	18.30
VERRIERES	08.20	10.50	10.50		12.30		17.30	18.35
CHAZELLES-SUR-LAVIEUX				11.35				
LE SOLEILLANT		11.00			12.40			18.45
LA BRUYERE/CONOL		11.05			12.45			18.50
LES LIMITES		11.15			13.00			19.00
ST-ANTHEME (PL. DE LAUBEPIN)		11.20		12.10	13.05			19.05

La loi d'Orientation des Transports Intérieurs de Décembre 1982 a confié aux Départements l'organisation des Transports non Urbains.

Le Département du Puy-de-Dôme est responsable des Transports de Voyageurs, des Transports Scolaires et des Transports à la demande «Bus des Montagnes».

Bien informer les utilisateurs du Réseau Départemental est une priorité. Ce dépliant horaire, d'un format fonctionnel, sera le compagnon inséparable de vos déplacements en Transports en commun.

LE PASSE

Le Conseil général du Puy-de-Dôme subventionne une carte de transport scolaire pour les élèves internes du département :

- Passe 2 trajets (25,60 € par an pour les scolaires, 51,20 € par an pour les étudiants),
- Passe 4 trajets (51,20 € par an pour les scolaires, 102,40 € par an pour les étudiants).

Pour mémoire, le tarif subventionné pour les 1/2 pensionnaires est de 12,80 € par mois pour les scolaires et 23,50 € par mois pour les étudiants.

Renseignements auprès des transporteurs

GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

Renseignements : Place Gambetta

63000 CLERMONT-FERRAND - Tél. : 04 73 93 13 61

e : vacances scolaires d'été.
h : autres vacances scolaires